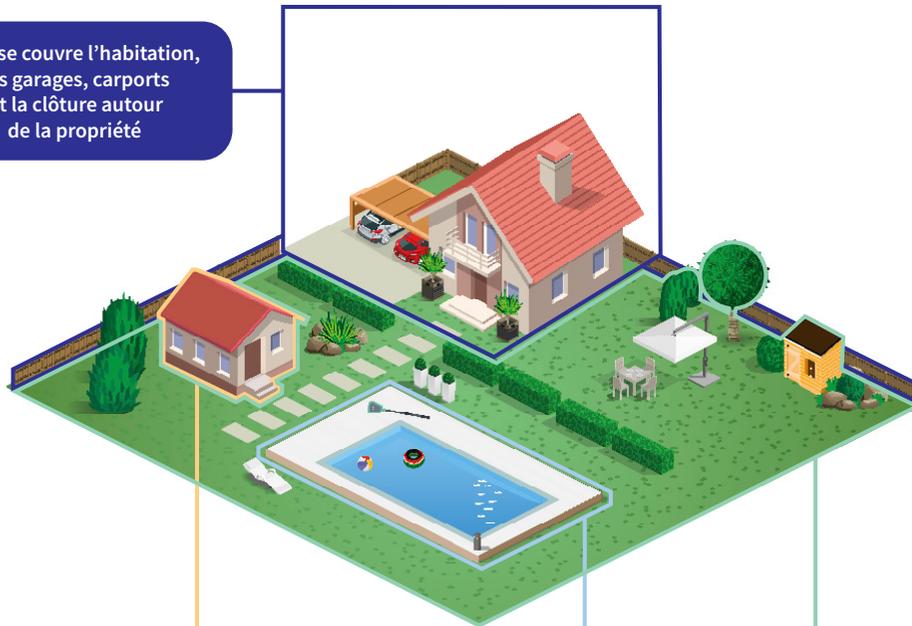




Catastrophes naturelles : quelles garanties ?

CONFORT HABITATION : Formules Flex, Flex Start et Flex Premium

La base couvre l'habitation,
les garages, carports
et la clôture autour
de la propriété



Option annexes
> 20 m²

Option piscine

Option jardin

Les options sont souscrites suivant les besoins du client.
La limite d'indemnité est le plafond choisi en 1^{er} risque non abexé

CONFORT HABITATION : Formules Cosymo, Cosymax et Maximo⁽¹⁾

La base couvre
l'habitation, les garages
et carports, les annexes,
les clôtures ainsi que les
biens à usage de jardin
ou de piscine
(avec des limites)



(1) Maximo = Confort Habitation de 08/2006 à 02/2011 avec garantie vol et extension Maximo

Les événements couverts :

Sous la garantie « Catastrophes naturelles »

Les dommages consécutifs à

- **l'inondation**
 - le débordement de cours d'eau, canaux, lacs ou étangs suite à des précipitations atmosphériques ou une rupture de digues
 - un ruissellement d'eau résultant du manque d'absorption du sol (=ruissellement venant des champs)
 - le glissement ou affaissement de terrain qui résultent de l'inondation
 - l'inondation résultant de mesures prises par une autorité à savoir l'ouverture ou la destruction d'écluses, de barrages ou de digues



Sont considérés comme une seule et même inondation, le débordement initial et tout débordement survenu dans un délai de 168 heures après la décrue.

- le débordement ou refoulement d'égouts publics

Sous la garantie « dégâts d'eau »,

Les dommages consécutifs entre-autres à

- l'infiltration par toiture
- le débordement d'égouts privés

L'assistance :

En cas de sinistre, nos clients peuvent compter sur les services d'assistance, en téléphonant au **02/550 05 55**, concernant

- L'organisation et la prise en charge du relogement des assurés occupants si le bâtiment est inhabitable



Nous étendons le relogement d'urgence de 3 jours à 7 jours ouvrables

- Sécurisation du bâtiment de manière provisoire dès que celui-ci est accessible
- Organisation de l'entreposage des biens sauvés



Focus sur certaines couvertures spécifiques Catastrophes naturelles

	Type de dommages	Cat Nat AXA		Cat Nat bureau de Tarification	
Bâtiment & contenu	Bâtiment principal, garages, objets extérieurs fixés, terrasses attenantes, carports et annexes non closes	✓	Couverts jusqu'au capital assuré ou en valeur de reconstruction	✓	Couverts jusqu'au capital assuré ou en valeur de reconstruction
	Bâtiments en cours de construction, transformation ou réparation et à leur contenu	✓	Couverts	⚠	Couverts s'ils sont habités ou normalement habitables
	Contenu dans les caves	✓	Couvert	⚠	Couvert uniquement si >10cm du sol Sont toujours couverts installation de chauffage, électricité et eau
	Animaux domestiques (sauf élevage et vente)	✓	Couverts en tout lieux Maximo : poissons à l'extérieur exclus	✓	Couverts
A l'extérieur	Contenu à l'extérieur et non fixé	✓	Couvert Start & Flex : 6 050 € si option jardin et x2 si option piscine ! Pour les biens à usage du jardin et de la piscine : jusqu'au plafond choisi Cosymax : 5 500 € (7 000 € pour le contenu piscine) Maximo : 4 575 € Non couvert : Cosymo	✗	Non couvert
	Abris de jardin, décoration et contenu à usage du jardin, clôtures, terrasses non attenantes, biens somptuaires tels tennis, golf, pistes d'équitation	✓	Couvert Start et Flex : si option jardin et jusqu'au plafond choisi	✗	Non couverts
	Remise en état du jardin et plantations	✓	Couvertes Start et Flex : si option jardin et jusqu'au plafond choisi Cosymo : 5 000 EUR uniquement si les biens ont été endommagés Cosymax : couverts mais si pas de dommages aux biens : 15 000 EUR Maximo : 22 876 EUR	✗	Non couvertes
	Serres et leur contenu	✓	Couvertes Start & Flex : si option jardin et jusqu'au plafond choisi par le client Cosymo : 2 500 € Cosymax : 5 500 € Maximo : 4 575 €	✗	Non couverts
	Piscine et accessoires	⚠	Couverts Start et Flex : si option piscine et jusqu'au plafond choisi Cosymo: 5000 EUR / Non couverts : abris et couvertures de piscine en durs et bains à bulles Cosymax : bains à bulles et piscine 5 000 EUR chacun	✗	Non couverts

Focus sur certaines couvertures spécifiques Catastrophes naturelles

	Type de dommages	Cat Nat AXA		Cat Nat bureau de Tarification	
Véhicules	Vélos, vélomoteurs, remorques	✓	Couverts	⚠	Couverts uniquement s'ils sont à l'intérieur
	Véhicules automoteurs de plus de 3 roues ou >45km/H ou >50cc y compris voitures, motos, camions ainsi que les caravanes, les jet skis	⚠	Couverts si l'option véhicule au repos est souscrite Non couvert : Maximo	✗	Non couverts
Garanties complémentaires					
Les compléments	Sauvetage, déblai et démolition, conservation et entreposage, logements provisoire	✓	Couverts	✓	Couverts
	Autres garanties complémentaires	✓	Couvertes	✗	Non couvertes
	Extension de garantie				
	Contenu déplacé lors d'un séjour temporaire dans un bâtiment	✓	Couvert	⚠	Max 5% du contenu assuré
	Assainissement des terres polluées	⚠	Couvert même si les biens ne sont pas endommagés Flex jusqu'à 9 900 EUR Cosymax 5 500 EUR (+15 000 EUR pour la remise en état du jardin après) Maximo 4 575 EUR Non couvert : Cosymo	✗	Non couvert
	Autres extensions	✓	Couvertes	✗	Non couvertes
	Vol, dégradations immobilières et vandalisme consécutifs (pillage)	⚠	Couverts si option vol	✗	Non couverts
Franchise	⚠	184,23 EUR à l'indice de base 177,83 (base 100 en 1981).	⚠	906,69 EUR à l'indice de base 177,83 (base 100 en 1981).	

Les montants repris sont à l'abex : 754 pour Flex et Start, 690 pour Cosymo et Cosymax, 560 pour Maximo.

Ce comparatif est fourni uniquement à titre informatif ; veuillez-vous référer au texte des conditions générales applicables, document contractuel de référence, pour un détail exhaustif des couvertures